

Prise en charge des frais médicaux
à concurrence de 500.000 €

Prise en charge des frais hôteliers
en cas de mise en quarantaine

Option ZAP+ pour l'annulation, y
compris en cas de COVID-19

À PARTIR DE :

28€

COTISATION EN FONCTION DE LA DESTINATION

Cette assurance multirisque couvre les séjours touristiques allant jusqu'à 6 mois et inclut les garanties « assistance spéciale COVID », comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à une quarantaine.

Ses garanties complètes à un prix attractif peuvent être renforcées par l'option AVA ZAP+ qui couvre les annulations, y compris pour des événements liés à la pandémie.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 184 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LONG SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
70 ANS

GARANTIES



OPTIONS



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne / Espace Schengen	Autres destinations	USA et/ou Canada
Jusqu'à 6 j	28 €	43 €	59 €
Jusqu'à 15 j	40 €	62 €	86 €
Jusqu'à 30 j	58 €	91 €	128 €
Jusqu'à 31 j	76 €	120 €	168 €
Jusqu'à 62 j	105 €	166 €	255 €
Jusqu'à 92 j	154 €	244 €	354 €
Jusqu'à 123 j	197 €	313 €	469 €
Jusqu'à 153 j	233 €	368 €	566 €
Jusqu'à 184 j	262 €	419 €	661 €

LES OPTIONS

-à souscrire le jour de l'adhésion -

AVA ZAP+ : GARANTIE ANNULATION

• 4,5 % du prix du voyage TTC avec un minimum de 20 € par personne.

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- En cas de voyages multiples dans l'année, nous vous recommandons l'AVAntages 360.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2 000 € par assuré et par an Franchise : 50 € Objets de valeur : remboursement à 50 % du montant de la garantie
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000 €, franchise de 30 €
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION	Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Maximum 300 €
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Titre de transport Retour
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport Retour
	RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS MINEURS	Titre de transport Aller-Retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> Billet aller-retour Maximum par personne et par jour : 80 € Maximum : 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	<ul style="list-style-type: none"> Max. : 1.000 € par personne 150 € par nuit, max. 14 nuits
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	80 € par nuit, max. 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	150 € par nuit, max. 14 nuits
	PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne : 100 € Maximum par famille : 350 €
	FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SUITE À QUARANTAINE	Max.: 80 €
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.100 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 15.300 €
	INCIDENT VOYAGE	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS
RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H		Maximum par Assuré : 300 €
RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H		Maximum par Assuré : 150 €
AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE / VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT, DE PASSEPORT		Maximum par Assuré : 1 500 €
IND. ACCIDENT	CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU D'INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	<ul style="list-style-type: none"> Par assuré : 10.000 € Maximum par événement : 50.000 €
	RESP. CIVILE	Maximum dommages corporels, matériels et immatériels : 4.500.000 € dont 750.000 € pour les dommages matériels et immatériels avec franchise de 150 €

OPTION ANNULATION AVA ZAP+

ANNULATION	ANNULATION DE VOYAGE POUR RAISONS MÉDICALES ET EN CAS DE COVID (MALADIE ET DÉFAUT DE VACCINATION)	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement Franchise : 15%
	ANNULATION « TOUT SAUF »	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement Franchise par dossier : 50 €